



Compte-Rendu Sommaire Conseil Municipal du 16 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 16 février,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **10 février 2022**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 16
Membres ayant pris part aux délibérations	: 19

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADE, Christine VERONNEAU, Jacques BOSSARD, Léone BRODU, Alexandre CARPENTIER, Anne-Marie EVEILLE, François SARTORI, Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET, Nicolas GAUDIN.

Avaient remis procuration :

Delphine POUPIN à Myriam MESLEM
Claudie MAUPETIT à Isabelle THOUZEAU,
Bernadette BOUNAUDET à Anne-Marie EVEILLE

20 heures 04

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Christine VERRONNEAU** est désignée pour remplir cette fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL A :

RESSOURCES HUMAINES – RIFSEEP - MODALITES CONCERNANT LES ABSENCES POUR LONGUE MALADIE

VALIDE A L'UNANIMITE : les modalités complémentaires d'application du RIFSEEP suivante :

- Suspension du versement de l'IFSE pendant toute la durée des absences pour longue maladie (CLM, CLD et grave maladie) ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES – PRISE EN CHARGE FINANCIERE DU CET D'UN AGENT

DECIDE A L'UNANIMITE le versement unique d'une indemnité compensatrice de 1 440 € à l'agent concerné afin de solder son CET avant son départ au 1^{er} mars 2022.

RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER - SERVICE TECHNIQUE

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE le recrutement d'un agent saisonnier au grade d'Adjoint Technique Territorial du 01 mars 2022 au 31 août 2022 inclus ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

D'INSRIRE les crédits prévus à cet effet au budget

RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE -SERVICE ADMINISTRATIF

ACCEPTÉ A L'UNANIMITE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour une période de 1 an à compter du 02 mai 2022 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

D'INSCRIRE les crédits prévus à cet effet au budget.

URBANISME – PASSATION D'UNE CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE SUD VENDÉE LITTORAL ET LA COMMUNE

APPROUVE A L'UNANIMITE la passation d'une convention d'action foncière permettant la réalisation d'un projet sur le secteur de la Merlaterie, telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

URBANISME – RÉTROCESSION DE PARCELLES EN VUE D'ALIGNEMENTS

VALIDE A L'UNANIMITE les rétrocessions à la Commune pour l'euro symbolique des parcelles suivantes :

N° parcelle	Contenance bornée	Voies Publiques
ZK 188	00ha 00a 10ca	Rue de la Paquette
ZK 187	00ha 00a 08ca	Rue de la Paquette
AD 264	00ha 01a 46ca	Rue de la Petite Vallée
AE 104	00ha 00a 58ca	Rue de la Badellerie
AE 105	00ha 00a 18ca	Rue de la Badellerie
AE 100	00ha 00a 24ca	Rue de la Badellerie
AE 98	00ha 00a 06ca	Rue de la Badellerie

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Principal 2022 ;

DIT que M. le Maire recevra l'acte en la forme administrative ;

AUTORISE un adjoint, dans l'ordre de leur nomination, à signer les documents nécessaires à ces rétrocessions en application de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

FINANCES – CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'ANNEE 2022

FIXE A L'UNANIMITE le forfait par élève des classes maternelles à la somme de 1 613.25 €uros et celui des classes élémentaires à 374.18 euros pour l'année 2022.

DÉCIDE de verser la somme de 50 270.00 euros à l'OGEC Saint Charles en quatre versements.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette participation.

FINANCES – AUTORISATION SPÉCIALE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2022

APPROUVE A L'UNANIMITE l'autorisation spéciale de crédits d'investissement proposée par Monsieur le Maire.

FINANCES – INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION POUR UN STAGIAIRE

DÉCIDE A L'UNANIMITE d'instituer le versement d'une gratification pour le stagiaire accueilli au Service Administratif de la Commune de Sainte Gemme, pour une période de 5 semaines, 3 janvier au 4 février 2022.

DIT que la gratification allouée s'élève à 300.00 €.

D'INSCRIRE les crédits prévus à cet effet au budget

Levée de la séance à 21H05